



Jeun's Club

Jeun's Sports



SOMMAIRE

INTRODUCTION - *Comprendre et connaître le projet*

I. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- 1) Les objectifs généraux
- 2) Les objectifs opérationnels
- 3) Les moyens utiles à la réalisation
- 4) L'évaluation

II. LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

- 1) Les activités, les actions et les projets
- 2) Les séjours
- 3) L'équipe pédagogique
- 4) La place du jeune et les différences
- 5) Règles de vie
- 6) Lieux d'accueil et transport
- 7) Journée type
- 8) La communication
- 9) L'évaluation : les modalités, indicateurs

Annexes : *Fiche de renseignements, Règlement intérieur, Programme*



INTRODUCTION

Un moment de détente pour se découvrir, découvrir son environnement et prendre le temps de faire des choses ensemble. C'est l'opportunité que nous propose la Communauté de Communes Ouest Limousin à travers ses accueils de loisirs adolescents.

L'équipe du service Ados souhaite vous faire découvrir ses objectifs pédagogiques. Ensemble (jeunes, parents, élus, partenaires, animateurs...), nous souhaitons trouver le plaisir de vivre en toute tranquillité, à notre rythme, dans un endroit agréable et de construire ainsi nos vacances et nos projets en partageant des expériences originales et enrichissantes.

Ce document vous permettra de connaître nos idées dans leurs détails, de vous investir avec nous mais aussi de nous aider à proposer des actions toujours plus adéquates.

- COMPRENDRE LE PROJET -

- A QUOI SERT-IL ?

À partir d'un projet éducatif élaboré par les élus, les directeurs des accueils de loisirs, avec la collaboration de leurs équipes et en y associant les jeunes, proposent cet outil pour que les idées mises en œuvre soient connues de tous, et deviennent ainsi cohérentes et évolutives. Il n'est pas figé, mais fait l'objet d'une constante réflexion.

- A QUI EST-IL DIFFUSÉ ?

Consultable par tous, vous pouvez le demander au service adolescents, à un membre de l'équipe, ou le télécharger sur le site internet de la communauté de communes Ouest Limousin.

- COMMENT ÉVOLUE-T-IL ?

Il pourra être complété, modifié, agrémenté et ainsi évolué en fonction des thématiques choisies selon les périodes d'activité et les projets d'animation. Les jeunes y seront associés et les familles pourront échanger avec l'équipe lors des temps d'accueil.

Des questionnaires qualitatifs pourront être proposés aux parents. L'équipe retravaillera les points évolutifs en concertation avec les élus.



LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1) LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les structures Jeun's Club / Jeun's Sports de la Communauté de Communes Ouest Limousin s'articulent autour d'objectifs généraux qui sont de :

- Favoriser l'autonomie et l'implication : le jeune doit pouvoir être acteur de ses loisirs ;
- Promouvoir l'intégration de tous, en laissant une place à chacun ;
- Développer la citoyenneté ;
- Favoriser le respect et la découverte de l'environnement.

Il est nécessaire, avant de fixer les différents objectifs opérationnels et de s'accorder sur les définitions des différents termes énoncés dans les objectifs principaux.

De fait, l'autonomie renverra à la capacité pour le jeune de décider par lui même de ce qu'il doit être fait, au pouvoir de prendre lui même les décisions qui le concerne et d'en assumer les responsabilités. L'implication du jeune désigne l'action dans laquelle on attribuera aux adolescents un certain rôle dans l'élaboration de projets et d'activités. L'intégration des jeunes sera définie par le processus dynamique qui suppose que les adolescents appartenant à différents groupes sociaux se réunissent dans un même objectif. Enfin, l'environnement fera référence à

l'ensemble des éléments qui entourent le jeune et pourra être de différente nature (sociale, familiale, scolaire, géographique...).

2) LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Tous les enfants seront accueillis de la même manière ;
- Les jeunes auront l'occasion de proposer des activités et des projets ;
- Les jeunes disposeront de temps dédié à l'élaboration de leurs projets ;
- Les jeunes découvriront les différentes communes du territoire ;
- Ils s'impliqueront dans la découverte et le respect de l'environnement ;
- Les jeunes s'impliqueront dans le fonctionnement de l'accueil de loisirs ;
- Les parents seront associés au développement des structures ;
- L'équipe pédagogique aura une attitude d'écoute et de bienveillance envers les jeunes et leurs familles.

3) LES MOYENS UTILES À LA RÉALISATION

- Un samedi après midi par mois sera dédié aux projets des jeunes ;
- Les familles seront invitées régulièrement ;
- Les locaux seront aménagés par les jeunes ;
- Des temps de discussions seront proposés en groupe ou avec l'équipe pour éviter les exclusions ;
- Des solutions de transport ou des tarifs modulés pourront être proposés, des réunions et des jours spécifiques pour les projets seront proposés aux jeunes et à leurs familles ;
- Des activités de pleine nature seront proposés ;
- Des séjours pourront être mis en place.

Les adolescents pourront modifier leur programme au gré de leurs envies en fonction des contraintes des accueils.



LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

1) LES ACTIVITÉS, LES ACTIONS ET LES PROJETS

S'agissant d'une structure d'accueil pour adolescents, le choix des activités proposées repose principalement sur l'engagement des jeunes.

A ce titre, il convient pour les jeunes d'exprimer leurs envies, leurs attentes et de participer à certaines tâches organisationnelles. Il est également intéressant pour les jeunes de s'impliquer dans la mise en œuvre de projets : **acteur et non consommateur**.

Les activités possèdent nécessairement un caractère varié et adapté à leurs âges et leurs aspirations. La taille des groupes constitués ainsi que la définition de règles de conduites et d'organisation adaptées dépendent donc directement de la nature des activités proposées mais également des moyens humains et logistiques des accueils (encadrements, mini-bus...).

À chaque fin d'activité et à la fin de la journée, le jeune aide l'animateur au rangement du matériel et des locaux.

Les adolescents auront la possibilité de participer à des « **ateliers éducatifs** » pendant les vacances scolaires par groupe de 8 jeunes maximum. Ces ateliers ont pour objectifs d'impliquer les jeunes dans leur loisirs, d'apprendre des règles sociales élémentaires, de valoriser leur implication dans la vie locale et ainsi avoir une certaine reconnaissance. Les jeunes qui, encadrés, réaliseront de petits

travaux pour le compte des collectivités territoriales, recevront en échange une contribution financière destinée à des projets de loisirs ou vacances sous forme de bon. Les actions concernent prioritairement les jeunes de 14 à 17 ans. Ces ateliers ne pourront en aucun cas s'étendre aux jeunes de 11 à 13 ans des accueils de loisirs. La collectivité dispose d'un cadre d'intervention.

2) LES SÉJOURS

Les séjours représentent, pour l'équipe pédagogique, un aspect important de l'apprentissage de la vie en collectivité et de l'accès à de nouveaux lieux. L'équipe a à cœur de rendre son accès possible pour tous, en proposant des solutions pour son accès aux plus démunis (ateliers éducatifs permettant de prendre en charge une partie du voyage, par exemple).

Les jeunes y apprennent à vivre ensemble, en développant leur autonomie. Ils doivent, par exemple, participer aux tâches et gérer leurs affaires.

En amont, les adolescents ont la possibilité de construire leur projet de A à Z et d'en comprendre ainsi tous les rouages (choix du lieu, démarches, budgets, organisation, prise de contact...). Ils développent ainsi une confiance en eux (un séjour loin est-il possible ?), mais se confrontent aussi au principe de réalité (revoir ses objectifs si ceux-là sont trop compliqués à atteindre) et élaborent une connaissance des partenaires (organismes, mécènes, élus...).

Les séjours permettent également un certain développement psycho-affectif, en travaillant sur la séparation avec la famille et à la construction de sa personne et de sa place dans le groupe.

Ils donnent parfois accès à de nouvelles activités (le surf, par exemple).

Enfin, une dynamique nouvelle s'installe souvent dans le groupe, entre les jeunes et avec leurs encadrants.

3) L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe d'animation est composée d'un directeur et d'animateurs en fonction du programme d'activités établi. Tous les membres qui composent l'équipe d'animation possèdent l'expérience et les qualifications nécessaires à l'encadrement du public adolescent.

En référence à la réglementation, un animateur pour 12 enfants maximum encadre les jeunes.

Le rôle et le positionnement de chaque animateur auprès des jeunes est d'une importance capitale :

- En tant qu'adulte responsable, il est référent auprès des jeunes et doit se comporter avec une attitude et un langage adapté au public ;
- Il est présent uniquement à travers un rôle d'écoute, d'aide et d'accompagnement des jeunes dans leurs démarches personnelles (recherches, aide à la réalisation...) ;
- Il vérifie la cohérence des actions mises en place avec les orientations éducatives ;
- Il est responsable de la sécurité physique, morale et affective des jeunes ;
- Il est garant de la bonne utilisation du matériel par les jeunes et de la tenue des locaux mis à leur disposition ;
- Il est également garant de l'application de la réglementation et de la législation en matière d'accueil de mineurs et du respect des règles de vie de la structure.

Entre animateurs, la bonne organisation et la coordination des tâches sont essentielles. Une cohésion entre tous les membres (directeur, animateurs) qui composent l'équipe est importante afin de développer une réelle qualité d'accueil sur la structure.

Régulièrement, des temps d'échange, de formation, de préparation sont mis en place dans le cadre de réunions d'équipe. Ces réunions doivent permettre d'assurer la mise en œuvre et le suivi des différentes actions.

Les animateurs se tiennent à la disposition des familles pour échanger sur les attentes et les aspirations, le fonctionnement des structures, les activités et l'attitude de leurs enfants au sein des structures.

En règle générale, et plus précisément dans le cas de situations difficiles à gérer avec le jeune ou la famille, ils doivent respecter la règle de confidentialité des informations données.

Des réunions de préparation en amont de chaque période de vacances scolaires sont établies ainsi que des bilans réguliers avec le coordonnateur et la directrice.

Un coordonnateur adolescents vérifie la cohérence des projets et la bonne tenue des structures.

Rôle du coordinateur : Garant de la mise en œuvre du projet pédagogique, il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel. Il gère les relations avec les différents partenaires et s'occupe de la gestion administrative et financière des structures. Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et des validations des stagiaires. Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement du ou des séjours.

Rôle du responsable de site : Il travaille en partenariat avec le directeur, il le seconde dans son action. Il coordonne les équipes d'animations et veille au respect du projet. Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique. Il organise l'accueil et le départ des adolescents avec les animateurs et est garant de la sécurité physique et affective des adolescents au même titre que les animateurs.

4) LA PLACE DU JEUNE ET LES DIFFÉRENCES

L'adolescence est une période complexe. Le jeune a besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentations.

De fait, les structures 11-17 ans de la communauté de communes participent à l'éducation des jeunes et leur offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences. Ce sont des lieux d'activités, de découvertes, d'expressions et de loisirs éducatifs qui doivent faciliter l'intégration des jeunes dans la vie sociale.

Chaque jeune peut participer s'il le désire à la mise en place d'une ou plusieurs activités. Les structures mettront en place des moyens humains et techniques nécessaires pour accueillir des jeunes en situation de handicap.

5) RÈGLES DE VIE

Les jeunes sont complètement associés aux règles de vie des accueils. L'équipe pédagogique travaille en ce sens, c'est pourquoi ces règles sont élaborées par les jeunes.

Celles-ci peuvent être modifiées et améliorées par les jeunes à tout moment, après concertation et acceptation de l'équipe d'animation.

Les jeunes s'engageront à :

- Respecter les autres jeunes, l'équipe d'animateurs, son entourage (matériel, véhicule, ...) ;
- Ne pas avoir de comportement violent et ne pas user de vocabulaire grossier ou indécent ;
- Signer la feuille de présence. Une fois sortie des centres, le jeune ne sera plus sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement ;

En vertu de notre rôle de protection des mineurs, il sera interdit de fumer, de consommer de l'alcool ou d'introduire toute sorte de produit illicite.

Tout matériel représentant un danger quelconque sera interdit au sein des structures.

6) LIEUX D'ACCUEIL ET TRANSPORT

Les accueils de loisirs sont gérés par la **Communauté de Communes Ouest Limousin**.

Créée le 1^{er} Janvier 2017 suite à la fusion des communautés de Communes Feuillardiers et Vallée de La Gorre, celle-ci regroupe 16 communes, comptabilisant 11866 habitants : Champagnac-la-rivière, Champsac, La Chapelle-Montbrandeix, Cussac, Oradour/Vayres, Maisonnais/Tardoire, Marval, Pensol, Saint-Bazile, Saint-Mathieu, Saint Laurent sur Gorre, Saint Auvent, Saint Cyr, Sainte-Marie-de-Vaux, Gorre et Cognac la Forêt.

Située dans le Limousin au sud-ouest de la Haute-Vienne, elle fait intégralement partie du Parc Naturel Régional « Périgord-Limousin ».

Son objet est d'associer ses seize communes au sein d'un espace de solidarité au service de ses habitants. La communauté de communes Ouest Limousin dispose de la compétence « actions en

faveur de l'enfance jeunesse ». Les accueils de loisirs adolescents sont rattachés au « Service Adolescents ».

Les accueils de loisirs sont également ouverts aux jeunes des territoires extérieurs qui le désirent à partir de leur scolarisation en classe de 6ème. Cet accueil fonctionne en accès libre, c'est-à-dire que les adolescents peuvent arriver et repartir quand ils le désirent (à condition d'avoir rempli l'autorisation de sortie par le responsable légal en début d'année).

Depuis septembre 2018, les accueils de loisirs adolescents fonctionnent en multi-sites. Le service dispose ainsi de deux structures : Le jeun's club et le jeun's sports.

Capacité du local : 24 personnes pour le Jeun's Club et 40 personnes pour le Jeun's Sports.

Le local du jeun's club se compose de :

- Une salle d'activités
- Une salle de repos
- De sanitaires avec toilettes, lavabos
- Une salle de bricolage
- Une salle de rangement
- Une cuisine
- Un espace extérieur sécurisé

Le local du jeun's sports se compose de :

- Un hall d'accueil
- Un bureau

- Une salle d'activités
- Une cuisine
- De sanitaire avec toilettes et lavabos
- D'un espace extérieur sécurisé

De plus, pour le transport des jeunes, la communauté de communes met à disposition deux minibus 9 places ou fait appel à un transporteur en fonction des activités (journée ski, parc d'attraction...).

La collectivité dispose d'une assurance spécifique dans le cadre des activités des accueils de loisirs extrascolaires.

Compagnie d'assurance : AXA

Contrat n°: 10116504704

7) JOURNÉE TYPE

JEUN'S CLUB	JEUN'S SPORTS
8h30 : Ouverture du local	9h00-10h00 : Passage du mini-bus dans les différentes communes du territoire
8h30-9h45 : Discussions sur la journée	10h00-12h00 : Activités libres au local
9h45-12h00 : Activités libres au local	12h30-13h00 : Repas en commun (pas de téléphones portables)
12h00-13h00 : Préparation du repas et repas en commun (pas de téléphones portables)	13h00-14h00 : Temps calme
13h00-14h00 : Temps calme et rangement de la cuisine	14h00-16h30 : Activités
14h00-16h30 : Activités au choix	16h30-17h30 : Retour des adolescents dans les différentes communes en mini-bus
16h30-18h00 : Rangement et temps libre	

8) LA COMMUNICATION

- Vers les familles : projet pédagogique/règlement intérieur/programme des activités ;
- Vers la communauté de communes : compte rendu des différentes vacances, budget ;
- Vers les partenaires : bilans, projets ;
- Vers la presse locale : programme des activités.

Le programme d'activités est transmis par mail aux familles mais également aux jeunes par le biais du site internet communautaire et d'une campagne d'affichage.

Les accueils disposent également d'une page Facebook pour suivre les activités et les informations des centres.



JEUN'S CLUB	JEUN'S SPORTS	SERVICE ADOLESCENTS
Rue du Pouloueix 87150 Oradour-sur-Vayres	Foyer Jean Barbet 6 rue Jean Jaures 87310 Saint-Laurent-sur-Gorre	2 Place de l'Église 87310 Saint-Laurent-sur-Gorre ados@ouestlimousin.com 0555481922

9) L'ÉVALUATION

- LES MODALITÉS -

Toutes les actions seront évaluées, mesurées, de manière à vérifier si elles seront bien adaptées au projet et aux jeunes. Un bilan sera établi après chaque vacances scolaires, ce qui permettra de voir les points à améliorer, les actions à reconduire, et ainsi répondre aux attentes des jeunes en adéquation avec les objectifs du projet pédagogique.

L'évaluation s'effectuera à plusieurs niveaux :

- Au niveau de l'équipe : en mettant en place une réunion hebdomadaire.
Une réunion sera mise en place en fin de vacances scolaires afin d'évaluer le projet dans son ensemble et ainsi donner une nouvelle impulsion au projet suivant.
- Au niveau des jeunes : en incluant un temps d'échange en fin de vacances pour connaître leurs ressentis.
- Au niveau des parents : en fin de séjour est organisé un pot avec les parents où l'on visionne les différentes photos pour illustrer les vacances des jeunes. Cet échange permettra également d'avoir un retour supplémentaire des familles.

- LES INDICATEURS QUALITATIFS -

Au niveau des jeunes :

- Le projet pédagogique propose des activités variées et de qualité ?
- Les règles de vie et de comportement sont arrêtées en concertation avec les adolescents ?
- Les locaux utilisés sont-ils adaptés ?
- Le projet favorise t'il la mixité fille/garçon tout en préservant leurs différences ?
- Le projet favorise t'il une ouverture sur l'extérieur ainsi que l'expression et l'initiative des jeunes
- Les activités proposées sont-elles négociées et partagées par l'ensemble des jeunes ?
- Les actions menées font-elles l'objet d'une évaluation partagée avec les jeunes ?
- Y-a-t'il une évolution au niveau des effectifs lors des différentes activités ?
- Les nouveaux trouvent-ils facilement leur place au sein du groupe ?
- Y-a-t'il des personnes en situation de handicap ?
- Les jeunes vont-ils à la rencontre des autres (élus, institutions, médias) ?

Au niveau de l'équipe :

- Le rôle et les missions dévolues à chaque membre de l'équipe sont-ils prévus ?
- Des temps de concertation entre les membres de l'équipe sont-ils prévus ?
- L'équipe est-t'elle formée en fonction des spécificités du public accueilli ?
- Des temps de travail en dehors de la présence des jeunes sont-elles programmés ?

Au niveau des parents :

- Des temps de concertation avec les parents sont-ils proposés ?
- Les familles sont-elles satisfaites du fonctionnement des structures ?

- LES INDICATEURS QUANTITATIFS -

Jeunes :

- 1) Combien y a-t-il de jeunes (11-17 ans) inscrits à l'ALSH ?
- 2) De combien d'inscriptions supplémentaires le service ados a-t-il bénéficié cette année ?
- 3) Combien y a-t-il de filles ?
- 4) Combien y a-t-il de garçons ?
- 5) En moyenne, combien d'activités différentes sont proposées sur une semaine ?
- 6) Combien de jeunes utilisent la navette ?
- 7) Combien de jeunes viennent à pied ou à vélo ?
- 8) Combien y a-t-il de jeunes en situation de handicap ?
- 9) Combien d'activités sont proposées par les jeunes ?
- 10) Ces activités sont-elles plus fréquentées que les autres ?
- 11) Les temps dédiés aux projets mobilisent-ils davantage les jeunes que les autres activités ?

Équipe :

- 1) Combien y a-t-il d'animateurs ?
- 2) Combien (heures) de temps de travail en dehors du temps passé avec les jeunes ?
- 3) Combien de temps de préparation pour une activité ?
- 4) Combien de déplacements en minibus par animateur et par semaine ?
- 5) Combien d'activités extérieures au Jeun's club / Jeun's sports par membre de l'équipe et par semaine ?
- 6) En moyenne, combien de personnes (jeunes + équipe) participent à un projet ?
- 7) En moyenne, combien de temps pour une activité extérieure ?

Parents :

- 1) Combien de parents participent / sont investis à la vie du Jeun's club et du Jeun's sports ?
- 2) Combien de temps (heures) avec les parents ?
- 3) Y a-t-il plus de parents investis au Jeun's Club qu'au Jeun's sports et inversement ?